

Compte rendu du Conseil municipal du 20 juin 2014 convoqué le 13 juin 2014.

Présents : M Malhappe, C Huet, O Barbey , E Mascret, D Chauvin, C Bourrat , S Lamouille , D Ferrandin, P Boquet, L Janvier.

Absents excusés ayant donné procuration : Judicaelle Dietrich à O Barbey. P Maisonneuve à M Malhappe, P Quentin à P Boquet, P Avril à C Bourrat,

Absent excusé : G Hunout.

Stéphane Lamouille est nommé secrétaire de séance.

1) **Élection des Conseillers municipaux délégués et suppléants participant à l'élection des Sénateurs**

Candidats délégués : Paul Boquet (3 voix), Lionel Janvier (1 voix), Olivier Barbey (9 voix), Evelyne Mascret (4 voix), Céline Huet (11 voix), Michel Malhappe (13 voix). Sont déclarés élus délégués pour participer à l'élection des Sénateurs le 28 septembre 2014 : Michel Malhappe, Céline Huet et Olivier Barbey.

Candidats suppléants : Evelyne Mascret (12 voix), Christian Bourrat (14 voix), Stéphane Lamouille (13 voix). Ces trois candidats sont déclarés élus suppléants pour participer à l'élection des Sénateurs le 28 septembre 2014 l'unanimité et signature du compte rendu ainsi que la liste récapitulative des délibérations du Conseil municipal du 25 avril 2014.

2) **Désignation des titulaires et suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs.**

La liste proposée par le Maire est acceptée à deux exceptions. La liste sera modifiée en conséquence.

3) **Sirp : modification des statuts et rythmes scolaires.**

Le SIRP délibéré pour passer de trois à quatre représentants par commune. Le Maire propose au Conseil municipal de délibérer dans ce sens et propose la candidature d'Evelyne Mascret comme déléguée suppléantaire, celle-ci ayant en charge les questions scolaires. Accepté à l'unanimité des présents.

Concernant les rythmes scolaires, le Maire informe le Conseil municipal que le SIRP a proposé au Recteur d'Académie de maintenir l'allègement du temps scolaire de 45 minutes chaque jour. Le temps ainsi libéré sera dès que possible utilisé pour mettre en place des activités périscolaires utiles à l'enfant. Le Maire informe le CM que le Conseil général prend à sa charge à hauteur de 80% le transport scolaire du mercredi.

4) **Nouvelles Régions**

Le Maire propose au Conseil municipal de soutenir la motion proposée par l'Association des Maires d'Eure et Loir qui leur a été remise et dont ils ont pu prendre connaissance .En effet le redécoupage de la Région Centre ne répond à notre sens à aucune cohérence économique, géographique ou historique. Elle semble avoir été créée par défaut par l'ajout de territoires orphelins. Après débats, le Conseil soutient à l'unanimité la motion présentée (jointe en annexe).

5) **Compte rendu de la visite du Sénateur Cornu le 14 mai en Mairie.**

Lors de sa visite, le Maire a exposé au Sénateur Cornu les projets de la Commune de Gilles et ses préoccupations.

En ce qui concerne notre projet de logements aidés, M Cornu, Maire de Fontenay sur Eure qui a fait lui aussi ce choix, a pris un engagement auprès de ses Conseillers de réserver les logements aux enfants de la Commune, aux personnes travaillant sur la Commune et aux familles avec enfants jusqu'à onze enfants pour le maintien des écoles.

Pour notre Auberge, M Cornu nous a conseillé de prendre une délibération actant notre volonté de préserver le dernier commerce du village. Si la valeur juridique n'est pas certaine elle nous permet de nous positionner concrètement face un éventuel changement de destination. Accord du Conseil sur cette proposition. Le Maire informe par ailleurs le CM de la mise en vente de la licence IV liée à l'auberge par un commissaire-priseur de Chartres à la demande du liquidateur judiciaire. Cette licence ne pouvant être vendue que pour être exploitée sur la Commune, un débat s'engage sur l'opportunité pour la Commune de s'en rendre acquéreur. Le CM demande au Maire de faire une proposition à minima au dit commissaire-priseur pour l'achat de cette licence.

6) Remplacement de notre Secrétaire de Mairie

Le Maire informe le CM qu'il a pris un engagement verbal d'embauche avec Madame Sophie Apruzzese qui a effectué un stage de Secrétaire de Mairie dans le cadre de son parcours professionnel diplômant dans notre commune.

Madame Apruzzese serait embauchée à partir de septembre 2014 3 jours par semaine sous l'unique réserve que Madame Maitrejean fasse valoir ses droits à retraite.

7) Orientations d'investissement du mandat (Place du village et logements aidés-Salle de réunion)

Le Maire rappelle que deux grands projets ont été présentés aux administrés dans notre programme électoral :

- Création d'une place de village en face de l'atelier communal et réalisation d'une salle communale.

a) Place du village.

Le Maire propose au Conseil municipal de réfléchir aux trois options possibles concernant le terrain face à l'atelier communal à savoir :

-soit se rendre acquéreur de la totalité du terrain (3300 m²) dont la moitié serait recédée à un bailleur social pour la réalisation de nos logements aidés. Nous répondrions dans ce cas à l'une des critiques formulées lors de la présentation de notre PLU. À contrario, cette hypothèse serait sans aucun doute déficitaire sur un plan financier pour notre commune. Ce déficit serait alors à rapprocher du gain social pour nos habitants bénéficiaires de ces logements.

-soit se rendre acquéreur de la moitié du dit terrain avec un aménageur sous forme de place de village et constituant pour la commune une réserve foncière.

-soit d'abandonner le projet.

Paul Boquet indique :

-que le terme « Place de village » est impropre. Il s'agirait plutôt d'un espace vert aménagé d'autant plus qu'il n'y aura aucune construction s'ouvrant sur celle-ci.

- bien que n'étant pas opposé à l'idée de constructions à caractère social, ceci ne peut s'envisager que sur un terrain de prix abordable, ce qui ne sera semble-t-il pas le cas. Nous serions amenés à dépenser le montant de la vente du presbytère dans une action sociale. Il ne s'agit nullement d'un investissement puisqu'au dénouement de l'opération la commune ne sera propriétaire de rien, or, la vente du presbytère a vocation à financer l'achat d'un bien durable pour la commune.

Pour engager une telle dépense, il faut donc trouver le financement. Monsieur le Maire fait remarquer qu'en 2015 la capacité d'emprunt de la commune sera bonne. Paul Boquet approuve l'idée d'emprunter pour financer des investissements mais n'estime pas raisonnable de le faire pour couvrir des dépenses d'action sociale.

Après débats et échanges, il ressort qu'aucune orientation ne peut être prise sans un plan financier précis. Le Maire propose au CM de demander une estimation aux Domaines avec la nouvelle classification de ces terrains telle qu'elle ressort dans notre PLU, et de rechercher toutes les aides possibles pour cette opération.

b) Salle communale

Trois possibilités pour la réalisation de cette salle :

-Construction d'une salle neuve sur l'un de nos emplacements réservés.

-L'Association du Château de Vitray doit construire de nouveaux locaux adaptés aux besoins de ses résidents sur la partie **Gilloise** du domaine. Parallèlement il faut trouver une nouvelle destination et utilisation pour le château proprement dit. Une première réunion s'est tenue à laquelle participait le Maire. On peut envisager que dans un plan de rénovation de cet édifice la Commune puisse bénéficier de l'usage d'une salle. En tout état de cause ce projet ne peut être supporté par notre seule commune et ne peut s'envisager que dans un montage financier et juridique associant d'autres partenaires (Région, Conseil Général, Agglomération du Pays de Dreux)

-Utilisation de la salle de l'école après transformation, soit exclusive dans le cadre de la construction d'un bâtiment par le SIRP en remplacement, soit partagée partant du principe que les horaires d'utilisation ne sont pas identiques.

Après discussion et échanges, le Maire propose de lancer en 2015 une étude d'optimisation des bâtiments communaux comprenant la salle de l'école.

Enfin, sur ces sujets le Maire rappelle que la commune dispose de deux atouts à savoir un autofinancement de 130 000 euros issu de la vente du presbytère et une capacité d'emprunt nouvelle dès 2015.

8) Informations diverses.

-Renouvellement de permission de voirie.

Le Maire expose qu'il convient de renouveler la permission d'utilisation de notre voirie par Orange en échange d'une redevance. Après conseil pris auprès du SDE 28 et de l'Association des Maires d'Eure et Loir, le Maire propose de renouveler cette autorisation jusqu'au 31 décembre 2015. Accepté à l'unanimité.

-Changement de dénomination de la rue de la Noé dans le hameau de la Noée.

Sur proposition de Daniel Chauvin, le Maire propose de renommer la rue de la Noé pour sa partie située dans le hameau de la Noée en « Rue Mathieu Lecoz » rue portant déjà ce nom sur la commune de Mondreville. Accepté à l'unanimité.

- Le Maire informe le Conseil qu'il a pris un arrêté autorisant Dominique Ferrandin à utiliser le matériel communal pour l'entretien de la Commune. Le Maire en profite pour remercier Dominique Ferrandin pour le travail effectué.

-Subventions.

Le Maire informe le Conseil municipal de l'attribution d'une subvention globale décentralisée (DGD) au titre de l'urbanisme de 4000 € pour la réalisation de notre PLU, d'une subvention pour la réalisation de notre Document Unique de Prévention de 1280 € et en attente d'une subvention sur enveloppe parlementaire de 5000€ pour les travaux de la rue Neuve.

Divers.

Communication est faite du courrier adressé à la Directrice des Archives Départementales pour archivage de nos registres d'état civil anciens.

Information est donnée de l'assignation de notre Commune au Tribunal Administratif par M Léger Bernard contestant le zonage PLU de ses terrains.

La commune de Gilles organisera cette année le 14 juillet avec buffet campagnard gratuit et feu d'artifice. Rendez-vous à partir de 21h30 dans la cour de l'école.

Evelyne Mascret, Adjointe en charge des Affaires scolaires et sociales et de la Communication :

- informe le Conseil municipal de la sortie première quinzaine de mai, des « Informations du Tambour du Radon », numéro spécial essentiellement consacré à la présentation détaillée de l'organisation municipale.

- annonce les contacts pris auprès de l'Agglo pour la création d'un site internet sur notre Commune.

- propose que les informations à destination des administrés (Journal Communal par exemple) soient distribuées par les Conseillers municipaux. Chaque Conseiller se verra attribué un secteur du village.

9) Tour de table.

Paul Boquet fait état des haies non taillées autour des réserves à incendie et sur la route du Mesnil Simon.

Stéphane Lamouille et Lionel Janvier font état de haies à tailler le long de la propriété Panier et Côte des Templiers.

Le Maire propose à la Commission voirie et chemins de faire un état des lieux sur ce sujet dans tout le village, permettant de relancer les propriétaires concernés.

Christian Bourrat propose de rassembler les vieux pneus et de faire un dépôt à la déchetterie de Dreux. Le Maire le remercie de cette initiative et informe le CM d'une réforme des déchetteries de l'agglo avec appel d'offres et nouvelle organisation au 1^{er} janvier 2015. Le Maire propose d'attendre cette date pour voir les nouvelles possibilités offertes.

Dominique Ferrandin :

- Propose une réunion de la Commission « Chemins, voirie et cours d'eau » Le Maire répond que la Commission à toute l'initiative pour se réunir quand elle le juge utile.
- Souhaite qu'une formation « Premiers soins d'urgence » soit organisée pour tous les volontaires. Le Maire prendra les contacts nécessaires.
- Demande l'apposition d'un panneau « Eau non potable » aux différents lavoirs.
- Rend compte de sa participation à la Commission Eaux et Assainissement, qu'il a trouvée fort intéressante, et informe de l'obligation de contrôle tous les 6 ans des installations d'assainissement non collectif. Cinq catégories des installations ont été définies (de A à E) avec mise aux normes obligatoires pour les installations classées D et E.

Daniel Chauvin

- Demande que soit revu le marquage au niveau du pont à l'entrée du CR 22 qui peut gêner la circulation des engins agricoles. Le Maire répond que la mise en place de piquets a été réalisée en provisoire pour justement voir les éventuelles contraintes de ce marquage. Le Maire entend la remarque de Daniel mais précise qu'il y a aussi un impératif de sécurité à prendre en compte. Un rendez-vous sur place sera effectué pour trouver une solution satisfaisant si possible les deux impératifs.

Evelyne Mascret

Fait part de la dangerosité du chien de M Lebuffe, Grande Rue, qui en sautant contre la clôture risque de mordre ou de créer un écart sur la route. Le propriétaire sera contacté.

Plus personne ne demandant la parole, le Maire remercie Les conseillers pour leur participation active aux débats et lève la séance à 23 heures 20.